

CONTACTS :



**CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE
REGION MARTINIQUE**

Tél. : 0596.71.32.22 / Fax : 0596.70.47.30
E-mail : cmm972@cma-martinique.com
Site : cma-martinique.com

Centre d'Aide à la Décision

Tél. 0596.71.32.22 / 0596.68.09.14

Fax : 0596.71.84.45



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

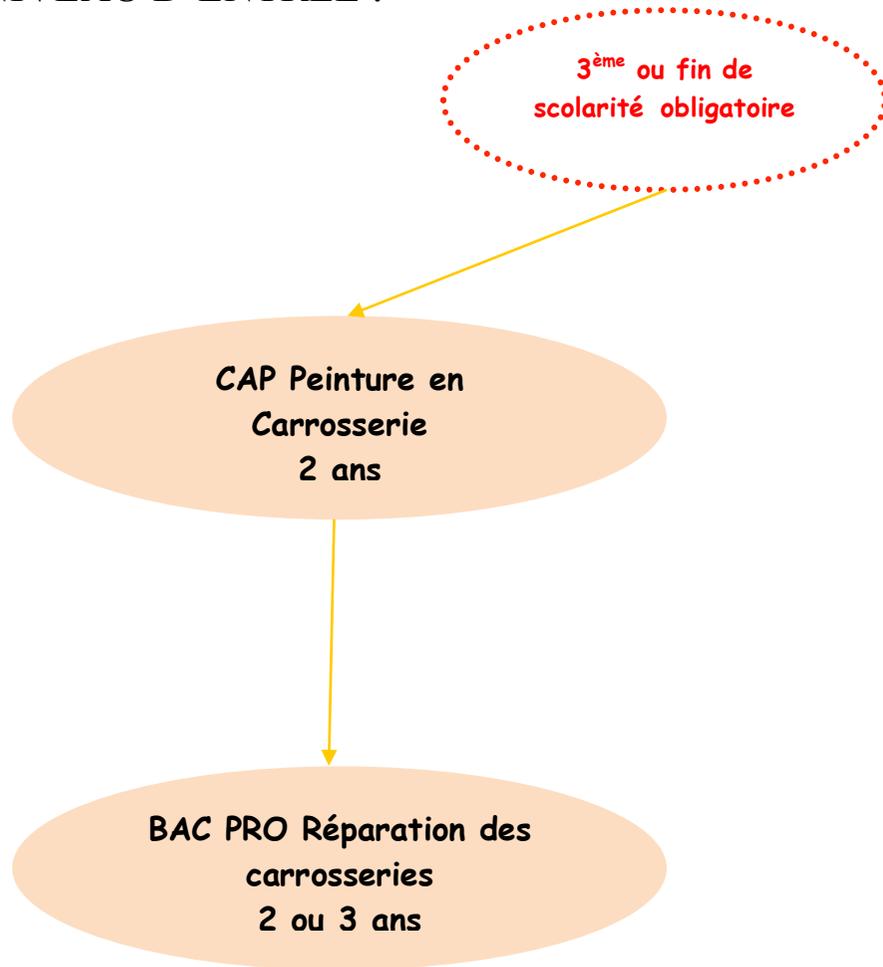
Région Martinique

Le Peintre en carrosserie



FILIERE APPRENTISSAGE :

NIVEAU D'ENTREE :



Définition du métier :

Le Peintre en Carrosserie évalue le travail à réaliser.

Il prépare la surface, le produit, modifie si nécessaire la teinte et l'applique à l'aide d'un mélangeur et d'un nuancier.

Conditions d'exercice du métier

Le Peintre en Carrosserie travaille dans un atelier seul ou en équipe.

Il est le plus souvent debout. Le travail se fait dans des ateliers clos, couverts et chauffés.

Qualités requises :

Ce métier réclame une habileté manuelle ainsi que le goût pour l'harmonisation des teintes.

Minutie, soin, propreté et sens de l'organisation sont très importants.

Le métier évolue : le peintre en carrosserie doit actualiser toutes ses connaissances pratiques et technologiques en permanence.

Une bonne résistance physique est indispensable.

Diplômes :

CAP Peinture en Carrosserie
Baccalauréat Professionnel
Réparation des carrosseries, Brevet de Maîtrise Peintre en Carrosserie
Brevet de Maîtrise Tôlier carrosserie automobile.

Perspectives d'évolution :

L'obtention du CAP donne l'aptitude professionnelle du métier.

Les formations et diplômes complémentaires permettent d'accéder à des postes de chef d'équipe, ou de chef d'atelier.

Entreprise d'accueil :

Il exerce au sein d'entreprises de réparation automobile.